

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1 / 200



NOTA

Le présent plan est établi sur la base d'un relevé des éléments topographiques apparents. Aucune procédure de délimitation contradictoire avec les propriétés riveraines n'a été engagée. Le dessin des limites de propriété figurées au plan est basé sur des présomptions d'appartenances de murs. Tous travaux ou tout projet impliquant un prospect vis-à-vis des limites devra faire l'objet d'une procédure de délimitation préalable. Une relevé après démolition des bâtiments sera nécessaire.

Parcelles communales AI n°360 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366
Contenance cadastrale de 6a 23 ca

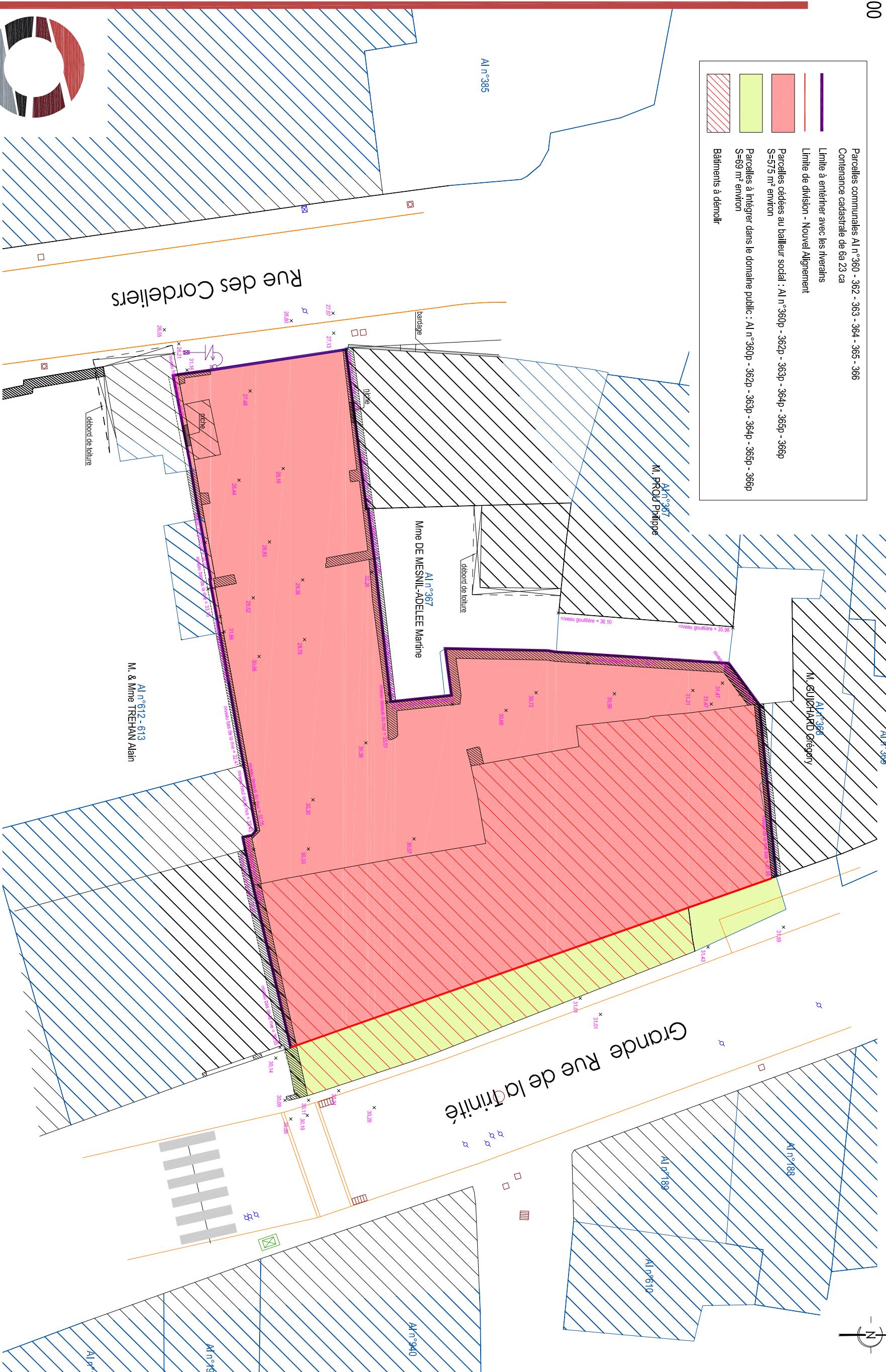
Limite à entériner avec les riverains

Limite de division - Nouvel Alignement

Parcelles cédées au bailleur social : AI n°360p - 362p - 363p - 364p - 365p - 366p
S=575 m² environ

Parcelles à intégrer dans le domaine public : AI n°360p - 362p - 363p - 364p - 365p - 366p
S=69 m² environ

Bâtiments à démolir



Département de La Loire Atlantique
Commune de **CLISSON**
Rue des Cordeliers - Grande Rue de la Trinité

Propriété de la Commune de CLISSON



S. LEBOEUF - N. DECHENAUX
8bis, Place Saint Jacques
44 190 CLISSON

Tel : 02.40.54.02.30
contact@progeoconseils.com

DOSSIER n°2024.436
- Les coordonnées sont rattachées au système légal de référence : le RGF 93 (projection Lambert 9 zones - zone n°6 - CC47).
- Le nivellement est rattaché au N.G.F. (IGN 69) (rattachement par mesures GPS basées sur le réseau TERIA)



Date	Modifications	Visa
20/11/2024	Relève scan tringle X7	A.E.
06/01/2025	Plan topographique	A.E.
16/01/2025	Projet de division	S.L.